

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1012**présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 54

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe actuellement 30 cours d'appel en France métropolitaine. L'expérimentation proposée initialement par le Gouvernement, pour une durée de 3 ans, devait se dérouler dans 2 régions. La commission des lois a étendu cette expérimentation à 5 régions sans aucune concertation. Il convient donc de revenir au nombre de régions initialement envisagées.